Nano-argent : Les recommandations de l'Anses

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-03-06 18:32:17 - Vu sur pharmacie.ma

Apres l'étude de près de 280 publications traitant du nano-argent, l'Anses n'a pas pu tranché par rapport à sa toxicité chez l'homme. « Du fait de sa petite taille, nous avons identifié que le nano-argent passait la barrière hémato-encéphalique et pouvait s'accumuler dans certains organes comme le foie et le rein. Mais on ignore encore tout de son effet reprotoxique, génotoxique ou neurotoxique », indique Dominique Gombert, directeur de l'évaluation des risques à L'Anses.

Par ailleurs, le fait que le nano-argent soit utilisé notamment dans des vêtements implique son relargage dans l'environnement lors du lavage de ces textiles. Or les études d'écotoxicité, de plus en plus nombreuses, montrent des effets biologiques du nano-argent sur tous les organismes aquatiques et terrestres étudiés (mortalité, inhibition de croissance, génotoxicité, reprotoxicité, etc.).

En conclusion, l'Anses recommande que l'usage des nanoparticules d'argent soit limité aux applications dont l'utilité est clairement démontrée. Par ailleurs, l'Anses rappelle que l'argent ne doit pas être utilisé dans la fabrication de compléments alimentaires, qu'il soit sous forme nanoparticulaire ou non. Or il est parfois présent dans ces produits distribués notamment par le biais du commerce en ligne. L'Anses recommande de renforcer l'information des consommateurs et le contrôle de la distribution de ces produits qui contiendraient des nanoparticules d'argent.

Rappelons enfin que les particules de nano-argent sont utilisées pour leurs propriétés antibactériennes et antifongiques dans les vêtements anti-odeurs, dans certains emballages et dans des produits cosmétiques et d'hygiène (brosses à dents, spray désinfectant, etc.)